

**Extrait de l'article 1^{er} de la décision n° 2300255 du 7 décembre 2023
rendue par le Tribunal administratif de Limoges dans l'affaire
« Commune de Guéret et autres / Préfète de la Creuse »**

L'arrêté en date du 19 décembre 2022 portant enregistrement en vue de l'exploitation d'une installation classée de méthanisation par la société par actions simplifiées (SAS) Biogaz du Grand Guéret sur la commune de Guéret

" est modifié afin, en premier lieu, d'imposer le bâchage des matières solides végétales stockées sur la plateforme extérieure prévue à cet effet et, en second lieu, d'interdire le stockage des fumiers sur la plateforme extérieure de stockage des végétaux " .